



Inf'eau

Verdon

* Réduction de l'usage des pesticides

C'est mécanique

Responsables de la pollution de 57% des eaux souterraines et 75% des eaux superficielles, les pesticides de synthèse sont très largement utilisés sur le territoire français. L'association Agribio 04 organise des démonstrations de méthodes alternatives.

AGRIBIO 04 est une association fondée en 1997 qui rassemble les producteurs bio des Alpes de Haute-Provence. Elle organise régulièrement des démonstrations de matériel évitant l'usage des pesticides. Le 10 février à Montagnac, en partenariat avec la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, était organisée une démonstration de désherbage mécanique des céréales d'hiver par herse-étrille.

La herse-étrille est un matériel de désherbage mécanique s'adaptant à un grand nombre de cultures. Elle déracine les jeunes plantules de « mauvaises herbes » grâce aux vibrations de dents longues et souples, sans affecter la culture. Elle évite la consommation de produits phytosanitaires tout en assurant un désherbage efficace des cultures.

“ La France est le 1^{er} consommateur européen de produits phytosanitaires et le 4^e consommateur mondial. Cette utilisation des pesticides ne concerne pas uniquement les agriculteurs. Les jardiniers amateurs, les collectivités, etc. représentent 10% de la consommation de pesticides. ”

Visite de la zone humide de Castillon à Saint-André-les-Alpes



* Les zones humides

Des réservoirs de vie menacés

Depuis 2007, le Parc du Verdon travaille au recensement, à la protection, à la mise en valeur de ces milieux remarquables que sont les zones humides. Il propose de les découvrir sur le terrain et sur le Système d'Information Territorial du Parc : www.pnrpaca.org

Le 5 février, le Parc naturel régional du Verdon et la commune de Saint-André-les-Alpes ont organisé une rencontre « Paroles d'ici » sur la zone humide de la queue de retenue du lac de Castillon. Un conteur a ensuite transporté les spectateurs jusqu'au cœur du désert du Sahara, dans le but de faire prendre conscience de la rareté et de la richesse que représente l'eau douce et plus particulièrement encore, l'eau douce potable.

Les 14 et 15 mai prochain, lors de la fête du Narcisse à la Martre, une sortie découverte d'une zone humide et de ses insectes aura lieu. Elle sera suivie de la diffusion d'un film de Daniel Auclair *L'affaire Coccinelle* afin de continuer sur la thématique de l'année : les insectes et la biodiversité.

“ Lacs, étangs, lagunes, estuaires, marais, mangroves, prairies inondables, forêts... les zones humides sont des réservoirs de vie. Elles assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers l'activité de la pêche, de l'agriculture et de la chasse. Elles filtrent les pollutions, contribuent au renouvellement des nappes phréatiques, stockent le carbone, protègent des crues et des sécheresses. Considérées par ignorance comme sans intérêt, 67 % de leur surface ont disparu, depuis le début du XX^e siècle, sous la conjonction de trois facteurs : l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport. ”



L'eau précieuse du Verdon

* Contrat de rivière Verdon

Un bilan très positif à mi-parcours

Signé en juillet 2008 pour 5 ans, le contrat de rivière Verdon concerne les 42 000 habitants des 2289 km² du bassin versant du Verdon et de ses affluents. Doté de 34 millions d'€, ce contrat de rivière a déjà permis de réaliser une partie des actions proposées par les communes, de nouvelles stations d'épuration par exemple. Son bilan à mi-parcours est très positif au point qu'un avenant devrait porter le nombre d'opérations du contrat de 167 à 219 et l'étendre sur une année supplémentaire.

Le 24 janvier 2011 à Valensole, le Comité rivière a pris connaissance du bilan à mi-parcours du Contrat rivière Verdon (voir*en bref). L'Agence de l'Eau et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont salué le très bon taux d'avancement des opérations.

Le Contrat de rivière Verdon comprend 5 volets :

A : Qualité des eaux superficielles et souterraines (travaux d'amélioration

de l'assainissement, de gestion des rejets diffus, construction de stations d'épuration, installation de toilettes sèches...)

B1 : Travaux de restauration, d'entretien et de gestion des berges, du lit, de mise en valeur des milieux aquatiques, et de paysages, de protection des espèces piscicoles.

B2 : Les actions de prévention des inondations et de protection contre les crues concernant les zones urbanisées.

B3 : Les travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource, ainsi que la protection des ressources en eau potable (amélioration de la connaissance de la ressource et gestion des prélèvements « partage de l'eau »), mise en place de périmètres de protection des captages...

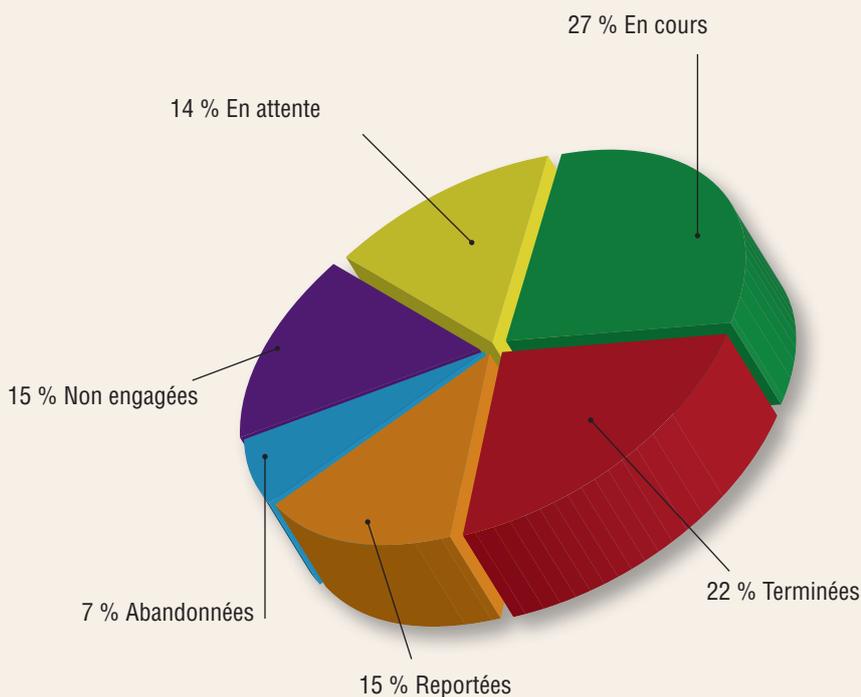
C : La coordination, l'animation, le suivi et la réalisation du bilan du Contrat.



Réunion du comité rivière le 24 janvier 2011 à Valensole

Bilan quantitatif

Le pourcentage des actions terminées ou en cours du contrat de rivière Verdon est de 41%. Il devrait passer rapidement à 63%



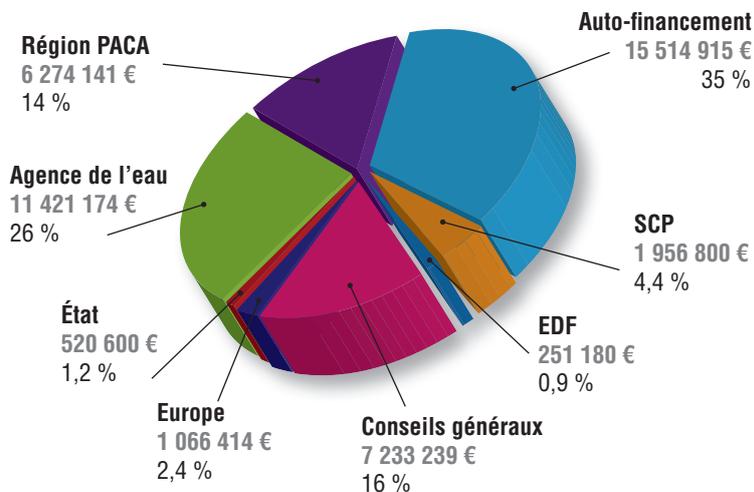
Bilan qualitatif

Les actions inscrites au contrat de rivière Verdon donnent déjà des résultats puisqu'elles agissent à la source des problèmes détectés. L'augmentation des débits réservés, la restauration des continuités piscicoles, la mise en place, dans les stations d'épuration, de traitement tertiaires plus poussés (bactériologie) vont être essentiels.

Les indicateurs de suivi des actions sont pour partie encore à définir ou à mettre en œuvre. L'observatoire de l'eau doit permettre de prendre en compte tous les objectifs et d'évaluer l'impact des actions par secteur géographique.

Bilan financier

Le Contrat montre son intérêt dans le contexte actuel de baisse des financements publics. Les partenaires ont réaffirmé que les engagements pris seront maintenus.



Un avenant au contrat

53 nouvelles actions vont être inscrites au contrat de rivière Verdon via un avenant. Le Comité de rivière, réuni le 24 janvier 2011 à Valensole, a validé ce projet d'avenant. Le volume total d'opérations passera donc de 167 à 219. Le contrat se prolongera jusqu'à fin 2014.

* en bref Le contrat de rivière Verdon

Un Contrat de Rivière est un contrat moral, technique et financier entre acteurs locaux (communes, intercommunalités, associations, entreprises, etc.) et financeurs (État, Agence de l'eau, Région, départements). Il s'agit d'un engagement mutuel visant à mener à bien des actions pour la préservation et la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, et pour la préservation de la ressource en eau. Le Contrat de Rivière Verdon a été signé le 10 juillet 2008 à la Maison du Parc naturel régional du Verdon.

Ce Contrat va non seulement permettre la mise en œuvre concrète d'une politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques au niveau local, mais également contribuer à garantir la qualité de l'eau potable de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il dispose de 34 millions d'€ pour financer plus de 100 actions comme de nouvelles stations d'épuration, des toilettes sèches dans les lieux à forte fréquentation touristique, des passes à poissons, la restauration des habitats aquatiques, l'entretien des forêts riveraines, des aménagements pour l'accueil du public, l'augmentation des débits réservés (part d'eau que les barrages d'EDF doivent rendre à la rivière), la réhabilitation de réseaux d'alimentation, des unités de traitement de l'eau, des périmètres de protection de captages, etc.

Pour plus d'informations :
www.gesteau.eaufrance.fr



Construction de la nouvelle station d'épuration des Salles-sur-Verdon

*** Convention Parc du Verdon / Société du Canal de Provence**

solidaires
pour le Verdon

La Société du Canal de Provence (SCP) alimente la Région avec l'eau du Verdon. Pour défendre la qualité de cette eau, le Parc naturel régional du Verdon et la SCP ont signé une convention qui permet d'aider les communes du Parc, notamment pour leurs stations d'épuration.



Par l'intermédiaire de la Société du Canal de Provence l'eau du Verdon alimente la Région, aussi bien pour des besoins d'eau potable que pour l'agriculture ou l'industrie. Dans un souci de gestion durable de l'eau du bassin du Verdon, le Parc naturel régional du Verdon et la SCP ont conclu en 2008 une convention de partenariat.

Ses objectifs sont :

- > préservation de la qualité des eaux (aide aux communes du Parc pour la réalisation de nouvelles stations d'épuration ou l'amélioration d'équipements existants ; accompagnement des agriculteurs pour une meilleure prise en compte de l'environnement)
- > gestion durable et équilibrée de la ressource (sensibilisation aux économies d'eau chez les consommateurs)
- > développement durable du territoire Verdon (réponse aux besoins du territoire en matière d'eau potable et d'eau agricole, prise en compte des besoins liés au tourisme).

La SCP participe financièrement aux projets d'amélioration de l'assainissement collectif : elle apporte une partie de l'autofinancement restant à la charge des communes. Depuis la signature, les stations d'épuration de Montagnac, La Martre (au Plan d'Anelle), Esparron-de-Verdon, Régusse, Les-Salles-sur-Verdon, Quinson ont ainsi bénéficié d'un soutien financier de la SCP. D'autres suivront : Bauduen, Saint-Julien-le-Montagnier, Trigance, Le Bourguet, etc. C'est ainsi 350 000 € que la SCP consacre annuellement à la préservation de la qualité de la ressource Verdon.



Pieux de saules et de peupliers mis en place à Sainte-Croix du Verdon en mars 2010

*** Berges du lac de Sainte-Croix**

LE génie des Saules

Pour protéger les berges du lac de Sainte-Croix, EDF a fait appel au génie végétal. La première plantation de saules ayant réussi, une deuxième plage a été équipée cet automne.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) d'entretien des berges du Verdon a lancé, en novembre 2010, la deuxième phase de la protection en génie végétal sur la commune de Sainte-Croix du Verdon.

Cette opération partenariale entre le SIVU d'entretien des berges du Verdon, la commune de Sainte-Croix-du-Verdon, EDF et le Parc naturel régional du Verdon a permis de protéger et stabiliser les berges le plus naturellement possible en mettant en place des pieux vivants de saules de gros diamètre et en grande densité au pied des falaises, pour « végétaliser » la plage et ainsi ralentir les processus érosifs.

Encouragée par un bon taux de reprise des végétaux (95 %) plantés lors de la première phase des travaux réalisés de mars à avril 2010, l'équipe du SIVU à équipé 50 nouveaux mètres de plage, au bout de la piste de Paraloup, avec des pieux vivants de saules.

2011 servira d'année d'observation du développement de ces plantations tests. Des suivis seront réalisés par le Parc naturel régional du Verdon et permettront de définir une politique de protection à plus grande échelle.



Pieux de Saules mis en place à Sainte-Croix du Verdon en novembre 2010

